

**220C0462** FR0000121964-FS0129

4 février 2020

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

## **KLEPIERRE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 février 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 15 351 804 actions KLEPIERRE² représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions KLEPIERRE à titre de collatéral.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dont 604 001 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 302 664 095 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.